



SESSION SPÉCIALE DU 25 NOVEMBRE 2014

1. OUVERTURE ET CONSTAT DU QUORUM

PRÉSENCES

Monsieur	Gaétan Morin	Maire
Monsieur	Réal Payette	Siège #1
Monsieur	Gilles Arbour	Siège #2
Madame	Carolle Picard	Siège #3
Madame	Danielle Morin	Siège #4
Monsieur	Shany Leblanc	Siège #5
Monsieur	Marcel Thériault	Siège #6

M. Richard Gagné, directeur général, est également présent.

À 21h00, le président de l'assemblée Monsieur le maire Gaétan Morin, après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Conformément à l'article 157 du code municipal du Québec, les membres du conseil municipal de la municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare, étant tous présents à l'Hôtel de Ville le 25 novembre 2014, à 21h00, et renoncent à l'avis de convocation prévu pour la tenue de la présente séance extraordinaire et consentent à prendre en considération les affaires suivantes :

2 Adoption de l'ordre du jour.

3. Adoption cédule des spectacles pour l'année 2015 à l'église et autorisation de signatures.

4. Levée de l'assemblée

Les membres du conseil sont tous présents.

Monsieur Gaétan Morin, Maire déclare l'assemblée ouverte à 21h00

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

No 1930-2014

Suivant la proposition de : **Carolle Picard**

Dûment appuyée par : **Gilles Arbour**

Il est résolu :

QUE le conseil municipal de Sainte Marcelline-de-Kildare adopte l'ordre du jour tel que présenté;

1. Adoption
2. Autorisation de la tenue de spectacles à l'église et autorisation de signatures de Contrats.
3. Période de questions
4. Clôture de l'assemblée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



SESSION SPÉCIALE DU 25 NOVEMBRE 2014

2. Autorisation de la tenue de spectacles à l'église et autorisation de signature de contrats

No: 1931-2014

ATTENDU QUE la cédule des spectacles qui seront tenus à l'église pour 2015 a été déposée par le coordonnateur à la culture;

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit approuver cette cédule et autoriser la signature des contrats autorisant ces spectacles;

CONSIDÉRANT QUE ces spectacles seront tenus aux dates suivantes;

- 11 avril 2015
- 23 mai 2015
- 19 septembre 2015
- 21 ou 22 novembre 2015

Pour ces motifs et

Suivant la proposition de : Carolle Picard

Dûment appuyée par : Gilles Arbour

Il est résolu :

D'AUTORISER la cédule des spectacles qui seront tenus à l'église pour la saison 2015 tel que présenté par le coordonnateur à la culture;

D'AUTORISER la signature des contrats nécessaires à la tenue de ces événements par le maire et le directeur général de la municipalité;

D'AUTORISER la diffusion et la publicité nécessaire pour annoncer de ces événements au public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.. PÉRIODE DE QUESTION (20 min. selon règlement N° 131-92)

Aucune question.

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE

No : 1932-2014

Pour ce motif et

Suivant la proposition de : Marcel Thériault

Dûment appuyée par : Danielle Morin

Il est résolu :

QUE la présente session du conseil de Saint-Marcelline-de-Kildare soit levée à 21h30